



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Une nouvelle approche de l'agriculture biologique

Y. Gautronneau, Danièle Godard, Y. Le Pape, M. Sebillote, C. Bardet, S. Bellon, Hocde

Résumé

L'agriculture biologique est une pratique agricole. Elle doit être abordée comme telle, c'est-à-dire en jugeant de la cohérence des actions entreprises par rapport aux objectifs poursuivis ; l'analyse de cette pratique est conduite au niveau de cinq exploitations agricoles qui s'en réclament.

Abstract

Biological farming is a set of husbandry practices. They must be judged as such i. e. by estimating whether decisions taken are consistent with stated objectives. This analysis is conducted for five farms which claim they engage in this "soft" type of farming.

Citer ce document / Cite this document :

Gautronneau Y., Godard Danièle, Le Pape Y., Sebillote M., Bardet C., Bellon S., Hocde . Une nouvelle approche de l'agriculture biologique. In: Économie rurale. N°142, 1981. p. 39;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1981.4391>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1981_num_142_1_4391

Fichier pdf généré le 08/05/2018

UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

GAUTRONNEAU Y. (1), GODARD D. (2), LE PAPE Y. (3),
SEBILLOTTE M. (4), BARDET C., BELLON S. (5), HOCDE (6)

mots clés : Agriculture biologique,
exploitation agricole, pratique sociale, système.

1. ISARA, 31, place Bellecour, 69002 Lyon. Tél. (78) 42.10.78. — 2. MA, 30, rue Las Cases, 75340 Paris Cedex 07. Tél. 555.95.32.
3. INRA, IREP, Grenoble. — 4. Chaire d'Agronomie INA-PG. — 5. Étudiants INA-PG.
6. GRET, 34, rue Dumont-d'Urville, 75016 Paris. Tél. 502.10.10.

Résumé : L'agriculture biologique est une pratique agricole. Elle doit être abordée comme telle, c'est-à-dire en jugeant de la cohérence des actions entreprises par rapport aux objectifs poursuivis ; l'analyse de cette pratique est conduite au niveau de cinq exploitations agricoles qui s'en réclament.

A NEW APPROACH TO BIOLOGICAL FARMING

Summary : *Biological farming is a set of husbandry practices. They must be judged as such i.e. by estimating whether decisions taken are consistent with stated objectives. This analysis is conducted for five farms which claim they engage in this "soft" type of farming.*

1) Origine et évolution de notre groupe

Le groupe qui a réalisé ce travail, constitué depuis 1977, présente trois originalités :

- il est constitué de personnes issues de l'agriculture dite « chimique » et de personnes issues de l'agriculture dite « biologique » ;
- il se réunit hors institution avec, au départ, une certaine volonté politique, bien qu'assez confuse, d'interrogation sur la situation actuelle, allant pour certains jusqu'à l'illusion d'un changement rapide possible, sur le modèle de l'agriculture biologique ;
- il associe des hommes et des femmes issus en majorité de la région Rhône-Alpes, impliqués à des degrés divers dans les actions de développement de l'agriculture en France.

soit ; une connaissance scientifique peut être dite vraie ou fausse, une pratique ne peut jamais être dite qu'adaptée ou inadaptée aux objectifs poursuivis.

Cependant cette distinction est particulièrement nécessaire lorsque la pratique étudiée possède un corps de règles d'action important comme c'est le cas de l'agriculture biologique. En effet, le corps de règles qui est de l'ordre du discours, comme la connaissance scientifique, peut être confondu avec elle : soit par l'agriculteur biologique qui y trouve une justification valorisant ses décisions ; soit par le critique qui condamne au nom de l'explication donnée par l'agriculteur et non au vu de ses résultats.

3) Étude d'une pratique à travers le fonctionnement des exploitations

La méthode d'analyse des exploitations employée provient principalement de travaux conduits à la chaire d'agronomie de l'INA-PG. Elle fait une large place à l'analyse de l'histoire de l'exploitation et des objectifs des exploitants comme outils de compréhension du fonctionnement présent et de l'évolution future. Elle insiste sur les caractéristiques fonctionnelles du système en établissant des bilans sur des flux de matière, de travail ou d'argent, plus que sur les caractéristiques structurelles saisies par des ratios.

4) Premières conclusions sur cinq exploitations analysées

La pratique des agriculteurs biologiques n'est pas toujours conforme aux corps de règles dont ils se réclament.

La reproductivité est dans certains cas incertaine.

La spécificité biologique est plus faible qu'on pourrait le penser.

L'agriculture biologique n'est que partiellement une réponse aux problèmes posés par l'agriculture couramment pratiquée actuellement.

2) L'agriculture biologique est une pratique

Les membres du groupe, techniciens, enseignants, chercheurs ou agriculteurs néo-ruraux, souhaitaient confronter leurs réflexions communes le plus directement possible à la réalité des pratiques agricoles. L'agriculture biologique étant la seule pratique observable s'affirmant comme une alternative à l'agriculture classique, le groupe décida de l'étudier.

L'agriculture est une pratique, c'est-à-dire un ensemble de décisions d'actions finalisé par des objectifs dont le bien-fondé se juge sur la cohérence des actions qui la constituent par rapport aux objectifs poursuivis. Un tel jugement diffère de celui que l'on porte sur la validité d'une connaissance scientifique jugée sur l'adéquation des « lois » qui la constituent aux processus dont elles prétendent rendre compte. Cette distinction vaut pour l'analyse de toute pratique agricole quelle qu'elle

